

## Charte du collège Youri Gagarine :

*Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous. Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.*

*La présente Charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège.*

*Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.*

### **Respecter les règles de la scolarité**

- se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire,
- entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable,
- être présent à tous les cours et à l'heure,
- respecter les cours de son emploi du temps et les activités pour lesquelles un engagement a été pris,
- entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement,
- respecter l'autorité du professeur,
- adopter un langage correct,
- faire les travaux demandés par le professeur.

### **Respecter les personnes**

- avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'Internet,
- être attentif aux autres et solidaire
- briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves,
- ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit,
- refuser tout type de violence ou de harcèlement,

- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité,
- ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui risquerait de blesser un camarade physiquement ou moralement,
- respecter l'interdiction d'utiliser tout appareil électronique, même avec des écouteurs, dans les bâtiments du collège (**voir les modalités d'usage selon le RI**),
- ne pas utiliser un appareil électronique pour filmer et diffuser des images portant atteinte à la dignité des personnes,
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien,
- avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

### **Respecter les biens communs**

- respecter les locaux et les sanitaires de l'établissement,
- respecter le matériel de l'établissement,
- respecter les matériels de sécurité,
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques,
- ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire.

*Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.*

*Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien.*

*Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que puissent travailler sereinement.*